

Compte –rendu de la Réunion du Conseil Municipal

du Lundi 27 Juillet 2020 à 20h30

Présents : EYSSAUTIER Yann- DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean- Claude – CROUZET Vincent –ELIET Claire- BETON Caroline -GUAY André - DEBOS Thierry – CHAUVIN Jean- Paul- HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc – CAILLET Carmen

Excusés : BOUVET Tanguy (Pouvoir à EYSSAUTIER Yann) -GAGNAGE Morgane (Pouvoir à CROUZET Vincent) -GBEULAZIDGE Marie-Christine (Pouvoir à ELIET Claire)

1- DETERMINATION DES INDEMNITES DES ELUS

Une majoration de 20 % sur les indemnités aux élus est appliquée aux communes de 1000 à 3500 habitants.

Le montant global est donc de 5 087, 33 € brut par mois pour l'ensemble des élus.

Ce montant sera distribué comme suit :

- Maire : 1057,92 € (avec un taux de 27,2%)
- 1^{er} adjointe : 770,10 € (avec un taux de 19,8 %)
- 2^{ème} adjoint : 719,54 € (avec un taux de 18,5 %)
- 3^{ème} adjoint : 668,98 € (avec un taux de 17,2 %)
- 4^{ème} adjoint : 668,98 € (avec un taux de 17,2 %)
- Les délégués au nombre de 3 : 396,72 € chacun avec un taux de 2,10 %

Vote : 12 pour et 3 contre

2- ANNULATION DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE A COTE DU JEU DE BOULES

Annulation d'un projet de construction d'un local technique estimé à 243 910 €HT de travaux et 18 000 € TTC d'architecte. Aucun appel d'offre n'avait été lancé.

Annulation des demandes de subventions référentes à ce projet

Vote: 12 pour et 3 abstentions

3- DIA : DPU VENTE TERRAIN LACHAUX

Demande de droit de préemption sur le terrain « Lachaux » appartenant à Mr François CHAUVIN afin d'envisager de futures constructions d'équipements publics.

Montant : 80 000 € HT pour 2693 m².

Vote : 12 pour - 2 abstentions – 1 retrait du vote

4- FRAIS SCOLAIRES

Forfait communal d'un montant de 636,08 €/enfant pour chacune des deux écoles.

Ce forfait couvre les frais de fonctionnement.

Chaque école a bénéficié d'un éveil musical, d'une dotation d'anti-virus, et de plaques d'affichages pour un coût de 1602,90 € /école.

Tenant compte de la totalité des dépenses le forfait communal demandé aux communes extérieures est de 657,74 € / enfant

Vote : 15 pour

5- PERISCOLAIRE

Cantine : Pour une amélioration du repas, une proposition par « Terres de Cuisine » a été retenue. Elle comprend 5 composantes avec pain pour un prix de 3,323 € TTC/repas au lieu de 2,861 € /repas. Une augmentation de 46 centimes s'applique donc. Elle sera, par repas, de 10 centimes pour les parents et de 36 centimes à charge de la commune. Le prix d'un repas cantine est donc fixé à 3,90 €/ enfant

Ce repas étant conforme à la loi EGALIM, une demande de subvention européenne pourra être faite.

Vote : 15 pour

Garderie : Une garderie communale sera proposée pour les deux écoles dans le bâtiment de l'école publique. Le trajet des enfants de l'école privée sera géré par leur école.

Le créneau horaire est le suivant : 7h15 – 8h15 / 16h30 - 18h

Tarif : 1 € / enfant pour chaque tranche de la journée (matin – soir) quelque soit le temps passé à la garderie.

Vote : 15 pour

6- CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDECHE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

A travers une équipe d'architectes et urbanistes, une mission d'accompagnement d'une durée d'un an, proposera un suivi des différents projets d'urbanisme.

Ce suivi concernera :

- La revitalisation du Centre bourg et sa végétalisation
- Projet du lotissement Juny-Lardenne (Appel d'une expertise pour un projet environnemental)
- Création d'un City Park
- La création d'un lieu culturel suite à l'acquisition de la chapelle du Couvent.

Après signature d'une convention, cette mission sera subventionnée. Il restera en charge à la commune un forfait de 4000 €.

Vote : 15 pour

7- REDUCTION DE LOYERS AU CAMPING

Après l'épisode du confinement face au « Covid » le camping de St Félicien a eu deux mois de perte sur son chiffre d'affaire. Une réduction de loyers de deux mois a été accordée soit un montant total de 3323,32 €

Vote : 15 pour

8- PRESENTATIONS ET VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Trois budgets présentés : Commune – Lotissement Lardenne - Station Service

Les travaux engagés seront poursuivis-

Votes : Budget communal : 12 pour – 3 abstentions

Budget lotissement Lardenne : 15 pour

Budget station service : 15 pour

9- DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS

Représentants de la commune à la MARPA : Mr Yann EYSSAUTIER- 1 membre du CCAS (à venir) –Mme Marie Christine GBEULAZIDGE

Mme Marie Christine GBEULAZIDGE se retire de la commission CCAS. Elle sera remplacée par Mme Caroline BETTON.

Vote : 15 pour

Référente Ambroisie : Mme Claire ELIET

Vote : 15 pour

Délégué au SDEA (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement):

Mr Jean-Claude LABOURY

Vote : 15 pour

Commission de contrôle des listes électorales :

La nomination des membres est reportée à une prochaine réunion.

10- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vote : 12 pour – 3 abstentions

11- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mr Corentin JOSEPH, boucher à St Félicien, adresse ses remerciements à la Commune pour son soutien pendant le confinement en lui donnant la possibilité, en lien avec les producteurs, de participer au marché du dimanche matin, ainsi que pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.
- Lecture de la lettre des Sœurs St Joseph adressée au Maire, adjoints et Conseillers- Lecture de la lettre réponse du Maire
- Versement de l'excédent d'assainissement à ARCHE Agglo pour un montant de 32 689 ,13 €. Le premier Conseil Communautaire du nouveau mandat a validé les travaux relatifs à la station d'épuration pour un montant de 33 000 € correspondant à l'excédent versé par la Commune de St Félicien.